

Loire

Assemblée Nationale : pas de conflits d'intérêts pour Valéria Faure-Muntian

C'est le déontologue de l'Assemblée nationale qui le précise. Certains reprochaient à la députée LREM de la Loire de présenter une proposition de loi relative à la réforme du courtage de l'assurance alors qu'elle avait exercé dans des compagnies d'assurances.

Par Dominique GOUBATIAN - 22 janv. 2021 à 06:00 - Temps de lecture : 2 min



Valéria Faure-Muntian a vu sa proposition de loi votée par la commission des Finances de l'Assemblée nationale. Photo Progrès /Fournie par Valéria FAURE-MUNTIAN

La députée LREM de la Loire Valéria Faure-Muntian a présenté, mercredi, une proposition de loi relative à la réforme du courtage de l'assurance en commission des finances de l'Assemblée nationale. Elle en était même la

rapporteuse. Il faut savoir qu'avant d'être élue députée, [Valéria Faure-Muntian](#) a exercé entre 2011 et 2017 les emplois de secrétaire commerciale et chargée de clientèle dans les assurances « Auxiliaire de Vie » et « Groupama ».

Par ailleurs, elle participait aux travaux du « Think tank » Institut intermédius créé par l'organisation patronale du courtage Planète CSCA. Des activités passées qui semaient le trouble au sein de la commission des Finances. La députée de la Meuse, Émilie Cariou, avait demandé que « les examens des conflits d'intérêts » soient effectués. Le site d'information Médiapart.fr avait consacré un article sous le titre : « Assurances, le mélange des genres de la députée LREM Valéria Faure-Muntian ». Le site posait la question de savoir : « Peut-on à la fois être députée et servir les intérêts d'un lobby » ?

« *Je regrette cette polémique* »

Devant ce début de polémique la députée de la Loire a interrogé le déontologue de l'Assemblée nationale, Christophe Pallez, pour savoir si ses anciennes activités et sa désignation de rapporteuse de la proposition de loi la plaçaient en situation de conflit d'intérêts.

Le déontologue a tranché. Dans un courrier adressé à la députée, il affirme : « Votre désignation de rapporteuse ne vous place pas en situation de conflit d'intérêts au regard des emplois que vous avez occupés de manière discontinue auprès de divers organismes d'assurances ». Quant à la participation de la parlementaire aux travaux de l'Institut intermédius, le déontologue est aussi très clair. « Dans la mesure où votre participation aux travaux du « Think tank » est bénévole, il ne me paraît pas qu'elle vous place en situation de conflit d'intérêts ».

Valéria Faure-Muntian, que nous avons joint, nous a indiqué que « s'il y avait eu un doute je ne me serais pas engagé dans ces travaux parlementaires, c'est évident. Je regrette cette polémique mais je suis ravi que la proposition de loi ait été votée en commission ».

Politique

Loire
